

rapport, je suis l'égal des hommes d'affaires de Toronto, et, de toutes les épreuves du monde, puisse la Providence, dans sa bonté, m'infliger celle-là ! Je me soumettrais avec grâce à ce genre de châtement."

Je trouve une excellente appréciation dans une lettre adressée à M. Tarte et publiée dans le *Canadien*. Elle vient juste à temps pour appuyer ce que j'ai dit plus haut, au sujet du journalisme impersonnel, et je ne crois pas pouvoir mieux faire que de la reproduire :

"Un homme qui pense par lui-même est chose plus rare que vous ne le croyez. Les trois quarts de l'humanité sont composés de moutons de Panurge, qui passent où le chef a passé. On pense comme la gazette qu'on lit, et on approuve toutes les malversations du parti qu'on suit. Vous avez assez d'expérience des hommes pour savoir que plusieurs journalistes même sont classés dans cette catégorie. Ils ne pensent que par la gazette des autres. Dès qu'une question importante arrive devant le public, vous entendez aussitôt répéter partout : "On va voir ce que le journal en dira." Après que le journal a parlé, les opinions sont tranchées. Voilà les hommes ; il leur faut le *médecin-gazette* pour les faire accoucher d'une idée.

"Le monde est si bien fait à ce régime que, s'il se rencontre un homme assez indépendant pour oser sortir du sentier battu par le troupeau, on lui jette à la face qu'il n'a pas de principes arrêtés."

Une réforme immédiate devrait être faite dans le système adopté pour les expropriations, à Montréal. Voilà où les grandes spéculations au détriment du trésor municipal et les grandes injustices s'accomplissent en toute liberté, sous les yeux des contribuables qui regardent faire d'un œil hébété et qui, ensuite, se plaignent sans penser à agir.

Quand il y a une expropriation à faire, la ville devrait acheter le total de la propriété à exproprier, faire les améliorations, puis revendre à l'enchère. On dira qu'alors les propriétaires se trouveront chassés d'un site qui leur appartient et qu'ils ne peuvent ré-acquérir de préférence à d'autres. Non, car une clause peut être insérée dans l'acte des expropriations, stipulant que le contribuable exproprié aura la préférence de reprendre la balance non expropriée de sa propriété, au prix du plus haut enchérisseur, en dedans d'un certain délai.

Une autre clause pourrait aussi obliger la corporation à vendre à l'enchère dès que l'ancien propriétaire le lui demandera régulièrement.

Un exemple de la criante exagération du prix payé par la ville pour expropriation se trouve dans l'élargissement de la rue Cathédrale. Le *Star* dit que l'évaluation totale de la propriété, des deux côtés de la rue, entre les rues St-Antoine, du Palais et Osborne, était, en 1891, de \$113.400. Pour exproprier une portion des terrains, du côté ouest seulement, la ville a payé \$129.039 aux propriétaires.

Ces chiffres parlent par eux-mêmes.

Quel admirable écrivain que notre collaborateur *Vecchio* !... Lisez son article d'aujourd'hui, *Deux erreurs funestes*, et dites-moi ensuite si vous ne vous sentez pas au cœur, après cette lecture, l'ineffable bien-être que l'on ressent de la saine appréciation des choses de la vie.

Les articles: *Récits du Labrador*, ont charmé nombre des lecteurs de l'*Opinion Publique*, qui m'ont demandé d'en continuer la publication aussi longtemps que possible. M. de Puyjalon, à qui j'ai fait part de ces appréciations, m'a promis de m'en transmettre d'autres, de temps à autre. A bientôt donc la suite de ces piquants récits, où la science et l'esprit s'allient pour captiver le lecteur.

M. Joncas, député de Gaspé, est un ami personnel de M. Tarte. Cela ne l'empêche pas de différer d'opinion avec lui sur certains points. Il vient d'adresser au député de l'Islet une lettre ouverte, dans laquelle je prends ce qui suit :

"M. Tarte est bien doué. Ses talents sont incontestables. Sa plume est énergique, vaillante et acerbe.

"Ayant fréquenté depuis bon nombre d'années toutes les coulisses des théâtres politiques, il est au courant de bien des trames et possesseur de bien des secrets.

"Il peut faire beaucoup de bien, s'il prend pour guide le patriotisme et s'il se place au point de vue des intérêts de sa province. Il peut aussi beaucoup, et encore plus, pour le mal, s'il prête l'oreille à la voix des préjugés, de la rancune et de la vengeance et si son action future a pour but principal les intérêts du parti qui vient de lui donner un siège aux communes du Canada.

"Il est toujours plus facile de démolir que d'édifier, plus facile de détruire que de conserver.

"De vagues accusations, des insinuations très graves, ont été lancées et contre le parti conservateur et contre la magistrature de notre province.

"Il est temps, plus que temps, que les noms des politiciens et des magistrats coupables soient connus, car ces soupçons constituent une grave injustice pour ceux à qui on ne peut rien reprocher.

"Si M. Tarte peut prouver que, parmi les chefs du parti conservateur, il en est un ou plusieurs qui soient indignes de la confiance publique, qu'il les mette en accusation, et il trouvera à ses côtés assez d'hommes honnêtes pour lui faciliter la tâche.

"Nous sommes du nombre de ceux qui veulent que l'on émonde de l'arbre conservateur toutes les branches sèches ou pourries qui pourraient mettre en danger la vitalité du tronc ; mais, avant de passer jugement, nous avons le droit de demander des accusations nettes et précises.

"Nous avons une magistrature impartiale et intègre, il n'y a qu'une opinion là-dessus dans la province de Québec. Il peut se faire, quoique nous ne l'admettions pas, qu'un ou deux de nos juges aient prévarié. Qu'on les nomme, alors, et que la réputation de tout un corps social absolument respectable ne souffre pas des fautes d'un ou deux de ses membres.

"M. Tarte est trop intelligent pour ne pas comprendre le mal qu'il fait et l'injustice qu'il commet en se limitant à des insinuations.

"Il est aujourd'hui en position de mettre à exécution ses menaces, et il est, en honneur, tenu, dès les premiers jours de la session prochaine, de désigner quels sont ceux qu'il veut faire condamner. . . ."

Je détache les paragraphes suivants du protêt signifié par les propriétaires de la *Canada-Revue* à Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal :

"Que, dans le mandement, la *Canada-Revue* est représentée comme une feuille coupable d'injures à la religion,